

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

COMPTE RENDU DE SEANCE

27 octobre 2020

Présents à l'ouverture de la séance :

- Monsieur Amadou Talla DAFF
- Madame Atika MORILLON
- Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET
- Monsieur Marc JAMMET
- Monsieur Alex DESPLAN
- Monsieur François MUZART

Absents :

- Madame Flore HOUNKPATIN
- Monsieur Ibrahima DIOP

Ont assisté à la séance :

- Madame Laurence BUORS

La séance est ouverte à 17h38 sous la présidence de : Monsieur Amadou Talla DAFF.

Monsieur DAFF demande une minute de silence en mémoire de Monsieur Samuel PATY.

Madame Laurence BUORS est désignée comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de séance du 24 juillet 2020 ne fait l'objet d'aucune remarque.

Monsieur DAFF souhaite faire un point de situation aux membres du CCAS sur certains services en raison de la pandémie de la COVID et des restrictions liées :

- maintien PAD, CCAS en accueil public,
- maintien des Espaces Parents-Enfants dans les Centres de Vie Sociale,
- maintien des permanences des médiateurs,
- maintien des ateliers socio-linguistiques.

Monsieur DAFF et Mme BENOIT-MUSSET informent les membres d'une mission demandée par le Président du CCAS, relative à la situation des SDF en centre-ville. A l'œuvre depuis fin juin 2020, plusieurs opérateurs associatifs ont été rencontrés dans l'objectif d'apporter des solutions durables à cette problématique récente.

Le CCAS sera régulièrement informé et, le cas échéant sollicité dans le cadre de cette mission.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. A L'UNANIMITE

DECIDE :

- **d'attribuer**, dans le cadre du soutien aux personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité, à chacune des deux (2) associations d'aide sociale suivantes :

- Les Restos du Cœur : une subvention de 12 000 (douze mille) euros,
- Crésus : une subvention de 1 100 (mille cent) euros.

- **d'autoriser** le Président à signer les conventions à intervenir entre le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) et les deux (2) associations ainsi que les éventuels avenants.

Interrogation de Monsieur JAMMET sur les raisons de l'octroi de ces subventions par le CCAS et non la Ville ?

Réponse : Cohérence des financements avec les politiques publiques. La situation est identique pour les subventions relatives au CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) octroyées par le CCAS qui porte le Programme Réussite Educative.

2. A L'UNANIMITE

DECIDE :

- **de désigner** comme membres de la commission de domiciliation les membres suivants :

- Membres élus titulaires :
 - Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, membre du Conseil d'Administration du CCAS,
 - Monsieur François MUZART, membre du Conseil d'Administration du CCAS.
- Membres élus suppléants :
 - Madame Atika MORILLON, membre du Conseil d'Administration du CCAS,
 - Monsieur Alex DESPLAN, membre du Conseil d'Administration du CCAS.

- **d'entériner** la composition de la commission de domiciliation comme suit :

- Membres de droit :
 - Le Vice-Président du Conseil d'Administration du CCAS,
 - Le Directeur/la Directrice Général(e) Adjoint(e) chargé(e) des missions d'Innovation Sociale,
 - Le Directeur/la Directrice du CCAS,
 - L'agent ayant recueilli la demande.
- Membres élus titulaires :
 - Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, membre du Conseil d'Administration du CCAS,
 - Monsieur François MUZART, membre du Conseil d'Administration du CCAS.

- Membres élus suppléants :
 - Madame Atika MORILLON, membre du Conseil d'Administration du CCAS,
 - Monsieur Alex DESPLAN, membre du Conseil d'Administration du CCAS.

Il est convenu d'associer l'intégralité des membres de la commission de domiciliation pour la tenue de la première séance (titulaires et suppléants), afin que les suppléances puissent s'opérer par la suite dans une méthodologie unifiée.

En accord avec les agendas des membres de la commission de domiciliation, les commissions se tiendront les vendredis tous les 15 jours à 11h00 à l'Agora, site d'accueil du CCAS de Mantes-la-Jolie.

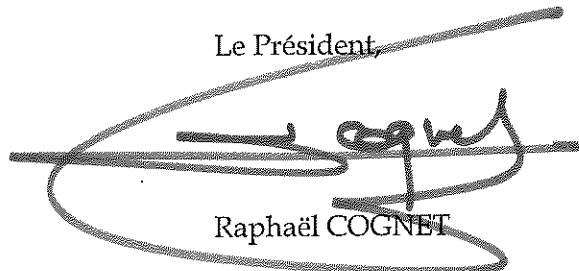
Point d'Information

Monsieur DAFF sollicite l'avis des membres du CCAS quant au réveillon solidaire du 31 décembre annuellement proposé pour les personnes isolées.

Au regard de la situation sanitaire, de son évolution à date et des perspectives à venir, tous les membres présents préconisent de ne pas tenir cette action en 2020

Le Président lève la séance à : 18h06

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. COGNET', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Raphaël COGNET